

**M. Mongrain:** Permettez-moi de présenter mes excuses au député en disant qu'il a simplement l'air du fils. Mais j'aurais dû dire «petit-fils».

**M. Alkenbrack:** Monsieur le président, je prie le député de Trois-Rivières de bien vouloir m'excuser de l'erreur que j'ai commise en mentionnant sa circonscription. Il a raison: le nom est effectivement «Trois-Rivières». J'ai visité cette circonscription, que j'admire beaucoup pour sa culture, sa situation géographique et son histoire.

Le député a fait mention de la Couronne et de l'influence qu'elle exerce sur la situation en cause. A ce propos, je lui rappellerai que la Couronne garantit les droits du député, tout comme les miens. Je crois que la Couronne ne fait pas acception de personnes. Elle représente les pouvoirs que détient le député, aussi bien que les pouvoirs dévolus à chacun de nous individuellement et collectivement. Si, en tant que Canadiens, nous permettons à cette garantie de s'altérer, nous risquons de perdre les droits qu'on nous a légués. Personne ne sait ce qui peut se produire au pays par suite du rognage de nos droits par les libéraux. Le Canada pourrait bien devenir l'objet d'un pouvoir dictatorial, ce qui ne serait pas à l'avantage des Canadiens dans leur ensemble.

**M. Mongrain:** Je désire poser la question de privilège.

Mon noble ami a essayé d'insinuer que je prônais la disparition de la Couronne. J'éprouve le plus grand respect pour la Couronne, comme je l'ai dit, mais parfois il se présente des circonstances que la reine comprend mieux que certains de mes amis de l'autre côté. Elle a dit elle-même qu'il faut apporter des changements de temps à autre et qu'elle les acceptera tant qu'ils seront proposés par un gouvernement légal, élu de façon démocratique.

**M. Herridge:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-ce que ce genre de débat sur la Couronne et sur Sa Majesté n'est pas complètement hors de propos?

**M. Alkenbrack:** C'est la raison exacte et succincte pour laquelle j'ai parlé de la Couronne et non de Sa Majesté. D'après moi la personne qui porte la Couronne n'est pas en cause. La Couronne elle-même est le signe des promesses faites au Canada par le passé, qui existent aujourd'hui. Je parlais de l'érosion des traditions anglo-saxonnes au sein de nos forces et je crois m'être fait comprendre. Les huées ironiques de ceux qui se fichent de ces traditions me laissent froid.

[M. Cowan.]

Je soutiens qu'il ne faudrait pas permettre que les traditions anglo-saxonnes préservées dans les forces armées au cours des années et des siècles se désagrègent. Voilà pourquoi je voudrais proposer que l'article 5 qui supprime les noms particuliers des trois services de nos forces armées, soit la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien soit rayé du projet de loi.

**M. le président suppléant:** Je voudrais rappeler au député que le Règlement exige qu'il présente par écrit à la présidence l'amendement proposé dans la forme appropriée. De toute façon, je lui signalerai qu'il pourrait atteindre le but qu'il vise d'une autre façon. Il pourrait arriver au même résultat en votant contre l'adoption de cet article.

**L'hon. M. Pickersgill:** D'après nos traditions, nous devrions obtenir le texte de cet amendement.

**M. Forrestall:** Pourquoi les députés veulent-ils une copie de l'amendement? Ils n'ont montré aucun intérêt au débat actuel, jusqu'à présent.

**M. Alkenbrack:** L'article 5 ne devrait pas être incorporé au bill, selon moi. Je vais écrire l'amendement que j'ai l'intention de présenter et le soumettre séance tenante à la présidence.

**M. le président suppléant:** Je signale aux députés que la procédure exige qu'ils votent pour ou contre l'article.

**L'hon. M. Churchill:** Nous voulons prendre la parole au sujet de cet article.

**M. Forrestall:** Monsieur le président, tandis qu'on prépare l'amendement en bonne et due forme, il serait peut-être impardonnable de ma part, comme l'un des représentants d'Halifax, de ne pas rappeler aux députés, comme à tous les Canadiens, le rôle de la Marine royale du Canada. Permettez-moi de signaler aux députés l'apport considérable de la Marine royale du Canada à notre mode de vie canadien.

● (3.50 p.m.)

J'ai sous les yeux quelques notes rédigées à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Marine royale du Canada fêté en 1960, il y a environ sept ans. La Marine royale du Canada a été créée en 1910, par suite de la promulgation de la loi du service naval, le 4 mai de cette année-là. C'était une étape naturelle dans notre évolution et notre marche d'une région inculte à l'état de grande nation; c'était aussi l'acceptation non seulement de nos devoirs comme nation, mais aussi de nos devoirs quant à la sécurité de tous les hommes.